



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, Bd. Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2017

Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2679 du 17 janvier 2017 de Monsieur le Député Gusty Grass concernant "Text neck syndrome"
Réf. : 81bx66586

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n°2679 du 17 janvier 2017 de Monsieur le Député Gusty Grass concernant "Text neck syndrome".

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2679 du 17 janvier 2017 de Monsieur le Député Gusty Grass concernant "Text neck syndrome".

Depuis quelques années, les médecins sont confrontés à des patients de plus en plus jeunes qui se plaignent de douleurs et/ou de contractures musculaires de la colonne cervicale associées à des céphalées ou des tendinites des membres supérieurs. Ces symptômes seraient dus à l'addiction des jeunes aux textos et/ou à la vision de films sur leurs GSM et portables.

Le fait de conserver la tête baissée trop longtemps en avant entraîne une hypersollicitation des muscles du cou, un blocage du cou et une hyperextension de la colonne cervicale qui seraient à l'origine des douleurs. Plus l'inclinaison de la tête est grande, plus la tension supportée par les muscles du cou est importante.

Il n'a pas été clairement démontré si cette position de risque entraîne des séquelles plus ou moins permanentes à long terme chez les plus jeunes.

Sachant que les jeunes passent beaucoup de temps à regarder leur téléphone, il est important que la prévention passe par la sensibilisation.

Ce « syndrome » s'ajoute aux problèmes musculo-squelettiques généraux rencontrés fréquemment dans le cadre de la surveillance médico-scolaire chez les enfants et adolescents en âge scolaire; il est important d'adresser les problèmes musculo-squelettiques d'une façon préventive par un ensemble de mesures globales.

- Sensibiliser les enfants, les adolescents et leurs parents à l'importance d'une activité physique régulière et d'une réduction des activités sédentaires (entre autre temps ordinateurs, tv, smartphone et autres)
- Veiller en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la jeunesse, à ce que dans le cadre de la formation formelle et informelle des espaces et conditions suffisantes pour l'activité physique des enfants et des jeunes soient garantis (tel que retenu dans le plan d'action Activité physique – extension du plan d'action Gesond lessen Mei Bewegen : <http://www.sport.public.lu/fr/sport-loisir/pan-extension/>)
- Veiller à des équipements et mobiliers (sièges, etc) plus ergonomiques , notamment à l'école
- Sensibiliser les équipes médico-scolaires aux problèmes orthopédiques des jeunes pour qu'elles les orientent précocement vers une prise en charge thérapeutique si besoin



La prévention est primordiale et d'autant plus importante que cela concerne des jeunes qui risquent par après d'être confrontés sur leur futur lieu de travail à d'autres risques entraînant des troubles musculosquelettiques (TMS) de la colonne cervicale et/ou des membres supérieurs.

Les médecins du travail au Luxembourg sont de plus en plus attentifs aux risques d'addictions engendrés par les nouvelles technologies, dont les smartphones. Les risques du domaine psychologique et les TMS sont les deux risques les plus souvent relevés. Les médecins du travail donnent des explications de nature préventive lors de l'examen initial et/ou périodique aux salariés qui doivent utiliser un écran de visualisation pendant leur travail. Un RGD spécifique existe en la matière (RGD du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur les équipements à écran de visualisation).